

ASSEMBLEE
DE LA
POLYNESIE FRANCAISE



Groupe parlementaire :

IA ORA TE FENUA

Papeete, le 08 mars 2010

À

Monsieur le Président de la République française

Objet : projet de décret pris en application de la loi relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français

Monsieur le Président,

Le gouvernement de la Polynésie française, consulté conformément à la loi organique sur le projet de décret du gouvernement de la République pris en application de la loi relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français, est porteur d'un avis défavorable de l'Assemblée de la Polynésie française sur celui-ci.

Ce projet de texte vient fixer les conditions et modalités d'application de la loi n° 2010-2 du 05 janvier 2010 du même nom qui avait ouvert l'espoir que soit trouvée une réponse favorable aux requêtes des Polynésiens, conduisant à un apaisement des ressentiments largement partagés depuis que l'Etat a fait un pas décisif en reconnaissant la non innocuité des essais.

Or, l'esprit de cette loi ne se retrouve pas complètement dans le texte d'application préparé, lequel propose des conditions restrictives que nous ne pouvons accepter car elles limitent sérieusement l'accès au bénéfice de la reconnaissance et de l'indemnisation.

Comment pourrions-nous ouvrir ensemble la page nouvelle que nous souhaitons si l'Etat ne reconnaît pas complètement sa responsabilité ou s'il la borne de façon incompréhensible en se référant à des limites géographiques ou à une liste de maladies réduite par rapport à celles reconnues par d'autres pays ayant procédé à des essais nucléaires dans des conditions identiques ?

L'Etat a le devoir de faire en sorte que son geste de reconnaissance soit complet en instituant une indemnisation juste et non réduite. Les textes doivent répondre à un droit à réparation pour les victimes et permettre de concrétiser un devoir de mémoire.

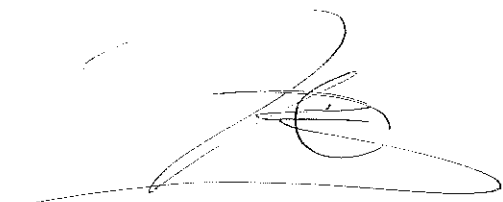
Mais ils seront aussi symboliquement perçus par les Polynésiens comme une reconnaissance de l'Etat de la part d'ombre de son action en Polynésie. Par sa décision historique d'expérimenter l'arme nucléaire chez nous, l'Etat a profondément bouleversé la société polynésienne.

Ces textes donneront, nous en sommes persuadés, des raisons de fixer le futur, de construire avec l'Etat un développement durable pour nos enfants, de cesser de nous opposer les uns aux autres dans des conflits stériles.

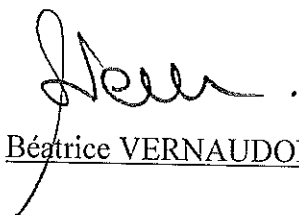
A l'exemple des communautés de la Nouvelle-Calédonie, qui après avoir connu les souffrances d'affrontements graves, ont trouvé la voie d'un partenariat franc avec l'Etat, prometteur d'un renouveau durable et d'un avenir commun.

Nous insistons pour dire que l'Etat a une responsabilité historique et qu'il devra assumer les conséquences d'une décision qui l'amènerait à publier le décret sans prendre en compte la demande solennelle de l'Assemblée de la Polynésie française d'amender le texte pour instaurer les conditions d'une juste réparation des préjudices qu'il aurait causé aux victimes des essais nucléaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments les plus respectueux.



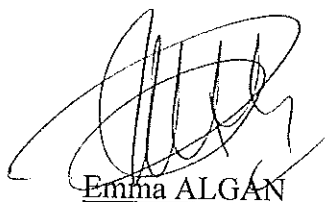
Jean-Christophe BOUISSOU



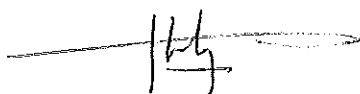
Béatrice VERNAUDON



Armelle MERCERON



Emma ALGAN



Maina SAGE



Teiki PORLIER